

## Une randonnée proposée par grandin

Une courte boucle dans le village de Trizac, avant de partir à la découverte du Bois du Fayet, où coule le ruisseau le Marilhou.

<b>Durée</b>	2h 40	<b>Difficulté</b>	Facile
<b>Distance</b>	7,00 km	<b>Retour au départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	222 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	225 m	<b>Commune</b>	Trizac (15400)
<b>Point haut</b>	992 m	<b>Régions</b>	Massif central, Monts du Cantal
<b>Point bas</b>	855 m		



Trace n° 3459564

## Description

À [Trizac](#), se garer sur le parking du cimetière, au Sud du bourg, accessible par la D678, direction stade-gîte-haras.

**(D/A)** Remonter sur la D678 et partir avec le cimetière à main gauche, vers le bourg.

**(1)** Ignorer une rue à droite (Cité Saint-Beauzire, à suivre au retour), puis une rue à gauche et, à la fourche de rues, garder la gauche direction Église (D30). Prendre la troisième rue à droite, à la fourche, pour arriver aussitôt sur la place de la mairie (fontaine, église).

**(2)** Suivre à droite la Rue du Lavoir (biscuiterie artisanale, lavoir), à l'intersection, tourner à droite (D678). Ignorer la rue à droite, puis garder la droite à la fourche et rester sur cette rue jusqu'à l'intersection avec la rue Cité Saint-Beauzire à gauche : sur la gauche, panneau de la randonnée le Bois du Fayet, balisage Bleu, à suivre.

**(1)** Prendre à gauche et suivre cette route jusqu'au carrefour de routes.

**(3)** Poursuivre en face, un peu sur la gauche. Ignorer, plus loin une route à gauche. Passer le lieu-dit le Château, poursuivre sur le court chemin qui prolonge la route et, à l'intersection en T, prendre à droite et marcher une centaine de mètres sur la route (D30).

**(4)** Virer à gauche en épingle sur un chemin. Descendre dans la vallée du Marilhou.

**(5)** Emprunter la passerelle pour franchir le ruisseau et remonter de l'autre côté, en gardant la gauche. À l'intersection en T, aller à gauche, arriver sur une route.

**(6)** La suivre à droite sur une cinquantaine de mètres puis, au niveau de la première maison du hameau du Fayet, prendre le chemin partant à droite.

**(7)** À l'intersection en T, garder la gauche. À la fourche de sentiers, rester à droite et refranchir le ruisseau. Remonter de l'autre côté, et rejoindre une route (D678).

**(8)** Traverser pour suivre la petite route en face, sur une cinquantaine de mètres, puis prendre sur un chemin à droite, et poursuivre en montée. Garder ce chemin jusqu'à arriver au Haras de Trizac.

**(9)** Laisser à droite le chemin menant au stade et poursuivre tout droit, le long de l'étang à main droite, pour retrouver le lieu de stationnement, près du cimetière **(D/A)**.

## Informations pratiques

Randonnée de difficulté Facile, équipement classique du randonneur.

## À voir

Découvrez plus de randonnées dans ce secteur à suivre avec une description ou l'application Visorando [ici](#)

Quelques photos pour cette randonnée et la randonnée [Vestiges médiévaux de Cotteughes et cascade du Marilhou ici](#)

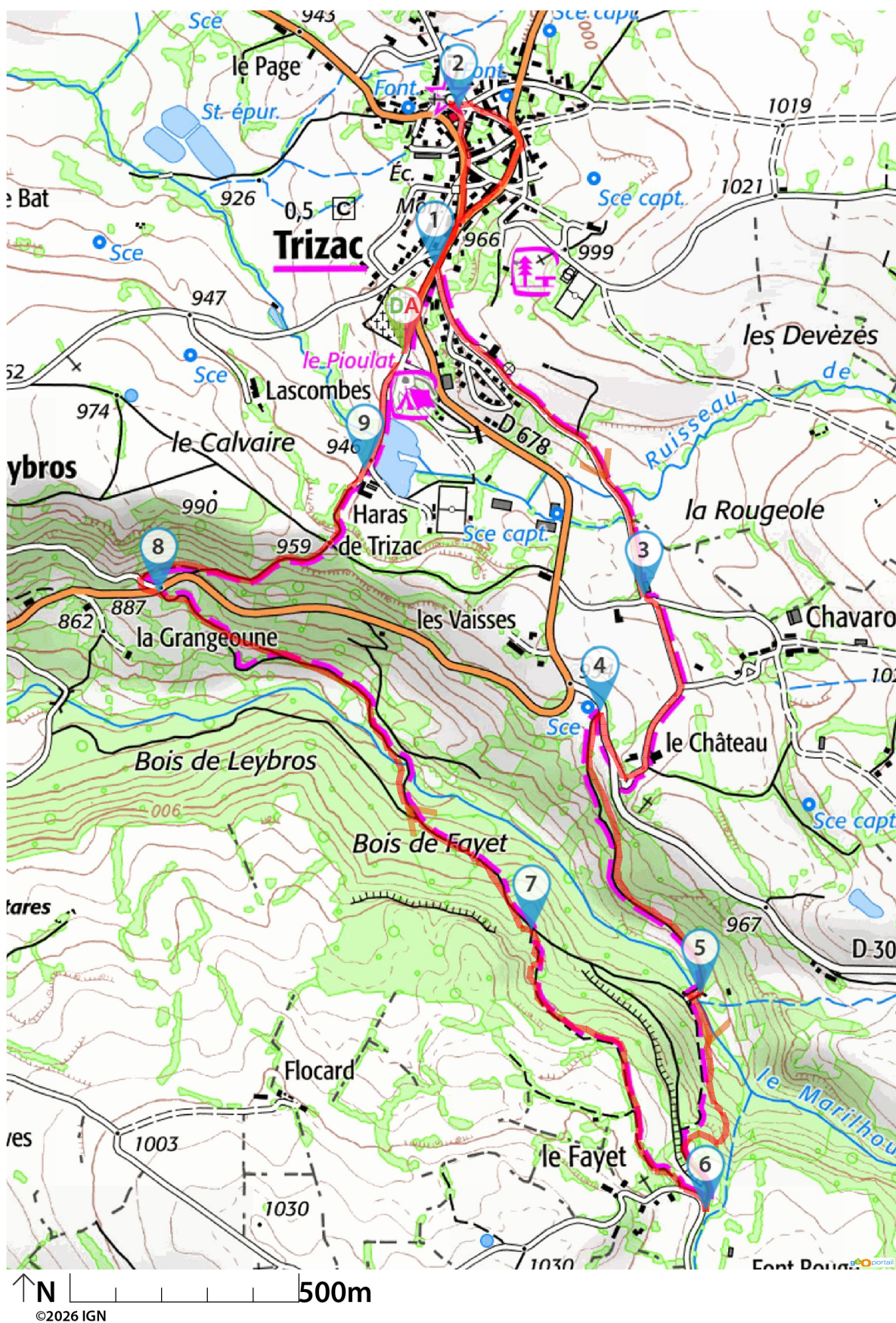
Fontaines et lavoir. Église de Trizac : romane du Haut-Cantal, vitraux du XVe siècle. Fraîche vallée du Marilhou.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-vallee-du-marilhou-dans-le-bois-du-fayet/>

## Points de passage

- D/A Cimetière de Trizac**  
| N 45.248702° / E 2.536557° - alt. 955 m - km 0
- 1 Intersection de la boucle**  
| N 45.250396° / E 2.537423° - alt. 967 m - km 0.2
- 2 Place de la mairie**  
| N 45.253475° / E 2.53809° - alt. 966 m - km 0.77
- 3 Carrefour de routes**  
| N 45.24392° / E 2.543255° - alt. 971 m - km 2.02
- 4 Intersection route x chemin**  
| N 45.241653° / E 2.542033° - alt. 951 m - km 2.65
- 5 Passerelle sur le - Marilhou (rivière) - Affluent de la Sumène**  
| N 45.236112° / E 2.544823° - alt. 893 m - km 3.37
- 6 Intersection chemin x routes**  
| N 45.231863° / E 2.544978° - alt. 985 m - km 4
- 7 Intersection de chemins**  
| N 45.237374° / E 2.540126° - alt. 929 m - km 4.85
- 8 Intersection chemin x routes**  
| N 45.243983° / E 2.529725° - alt. 885 m - km 6.04
- 9 Haras, étang - Varleix (ruisseau) - Affluent du Marilhou**  
| N 45.246409° / E 2.535469° - alt. 947 m - km 6.75
- D/A Cimetière de Trizac**  
| N 45.248524° / E 2.536358° - alt. 953 m - km 7

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**